

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*23 mai 2018*

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mme Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Pierre HENNINGER ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) Transfert des zones d'activités « Les Barrigards » et « Les Lauchères » à la Communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay : Définition du périmètre et mise à disposition de biens et d'équipements
- 2) SICECO : Fonds de concours Rénovation lumineaire Prioritech
- 3) Acquisition parcelle ZD 302
- 4) Fixation des ratios « promu-promouvable » suite avancement de grade
- 5) Création d'un poste d'agent de maîtrise
- 6) Création d'un poste d'atsem principal 1<sup>ère</sup> classe
- 7) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 8) Frais de scolarité Chorey-les-Beaune 2017-2018
- 9) Frais de scolarité 2017-2018
- 10) Exonération de l'application des pénalités suite au marché public des travaux de construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette

\*\*\*\*\*

- 1) **Transfert des zones d'activités « Les Barrigards » et « Les Lauchères » à la Communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay : Définition du périmètre et mise à disposition de biens et d'équipements**  
(2018-022)

En application de la loi NOTRe, le conseil communautaire a approuvé le transfert à son profit des zones d'activités « Les Barrigards » et « Les Lauchères » par délibération du 29 juin 2017. Elle est désormais compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » sans considération de l'intérêt communal de ces zones.

L'article 68 de la loi NOTRe entraîne, entre autre, de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice.

En conséquence, le conseil municipal doit prendre une délibération pour établir un procès-verbal ayant pour objet la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens constitutifs de la ZAE « Les Barrigards » et nécessaires à son aménagement, son entretien et sa gestion.

La mise à disposition entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Concernant la zone « Les Lauchères », seul le périmètre est à arrêter, aucun bien et équipement n'étant à transférer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** le périmètre de la zone d'activités « Les Barrigards » ainsi que la mise à disposition de la voie d'accès (entreprise MENARVOR) pour 816 m<sup>2</sup>, **AUTORISE** Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements de la zone « Les Barrigards » et **VALIDE** le périmètre de la zone d'activités « Les Lauchères »

2) **SICECO : Fonds de concours Rénovation lumineaire Prioritech**  
(2018-023)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation d'un luminaire Prioritech, route de Beaune vers l'épicerie « Vival » doivent être réalisés.

Ces prestations relevant du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière, un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 1 976 € et la contribution de la commune est évaluée à 790.56 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de rénovation d'un luminaire Prioritech, route de Beaune vers l'épicerie « Vival » et **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

3) **Acquisition parcelle ZD 302**  
(2018-024)

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement global de la zone des Lauchères, la commune envisage l'acquisition d'une bande de terre le long de la parcelle ZD 302 appartenant à la société Bobard Jeune.

Le site sportif se situant à quelques centaines de mètres des premières maisons du village, cette bande de terrain serait idéale dans un projet de chemin piétonnier allant du village au site sportif des Lauchères.

Il conviendrait pour avoir la maîtrise foncière de l'ensemble d'acquérir une partie de la parcelle ZD 302 pour l'euro symbolique en accord avec la société Bobard Jeune (frais notariés et de géomètre à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZD 302 pour l'euro symbolique auprès de la société Bobard Jeune. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune.

4) **Fixation des ratios « promu-promouvable » suite avancement de grade**  
(2018-025)

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Elle rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

Elle proposera au conseil municipal de retenir les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	100%
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	100%
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

**5) Création d'un poste d'agent de maîtrise**  
(2018-026)

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la commission du personnel de l'année 2017, il avait été proposé qu'un dossier de promotion interne au grade d'agent de maîtrise soit soumis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de 2018. La CAP, s'étant réunie le 29 mars dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

En conséquence, Mme le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1er juin 2018 et de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**6) Création d'un poste d'atsem principal 1ère classe**  
(2018-027)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe (grade d'avancement à l'ancienneté) pour assurer les missions telles que l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** la création, à compter du 1er juin 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 1ère classe. L'avis du Comité Technique sera demandé pour la suppression du poste d'ATSEM principal 2ème classe.

**7) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe**  
(2018-028)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe (grade d'avancement à l'ancienneté) pour assurer les missions telles le service aux usagers, la gestion de l'état civil, des élections, du cimetière, la location de la salle des fêtes, etc...

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** la création, à compter du 1er juillet d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif principal 1ère classe. L'avis du Comité Technique sera demandé pour la suppression du poste d'Adjoint administratif territorial principal 2ème classe.

**8) Frais de scolarité Chorey-les-Beaune 2017-2018**  
(2018-029)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité, à 1 014.40 € par élève de l'école maternelle et 62.50 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune, dans le cadre du fonctionnement du RPI au titre de l'année 2017-2018.

**9) Frais de scolarité 2017-2018**  
(2018-030)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité, à 1 153.36 € par élève de l'école maternelle et 225.57 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires au titre de l'année 2017-2018.

**10) Exonération de l'application des pénalités suite au marché public des travaux de construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette**  
(2018-031)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché portant sur la construction des nouveaux vestiaires a été dépassé.

Pour cela, des pénalités de retard devraient être appliquées à toutes les entreprises citées attributaires du marché et cela conformément au CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

En effet, à l'article 4-3.1 du CCAP, il est stipulé que « l'entrepreneur subira, par jour de retard dans l'achèvement des travaux, une pénalité de 1/500<sup>ème</sup> du montant HT de son marché ». Les travaux auraient dû être terminés pour le 31 janvier 2018, or ils ont été réceptionnés le 26 avril 2018.

M. BILLARD, Architecte pensait que les aléas rencontrés ne justifiaient pas d'arrêt de chantier et en conséquence n'a pas établi de nouveaux OS (Ordre de Service) permettant de prolonger la durée des marchés, son souci étant de faire avancer au mieux le chantier l'emportant ainsi sur le formalisme...

Cependant, compte tenu des conditions particulières qui n'ont pas permis une réalisation conforme à ce qui était prévu et donc qui ont engendré des retards, Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 13 voix pour et 2 voix contre (Mme C. GARREAU et M. J. FOL), **APPROUVE** l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises des lots 1 à 10 du marché de travaux n° LS-V-2017-01.

### Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
<b>LETTRES DE COMMANDES</b>			
29/03/18	Remplacement moteur store école maternelle	Répar'store	485,70
29/03/18	Remplacement moteur store logement 27 Avenue de Corton	Répar'store	388,80
29/03/18	Mission Maîtrise d'œuvre Voirie 2018	SCP BONNET MARCHAL	12 060,00
29/03/18	Dépose BT Gaz avant création parking 11 Rue du Château	GRDF	1 379,35
30/03/18	Travaux sylvicoles Année 2018	ONF	28 587,91
04/04/18	Réfection éclairage salle P Gourillon	D. GAUDILLAT	4 680,00
05/04/18	Meubles bibliothèque + bacs livres + poufs (école maternelle)	La Papeterie	532,00 €
05/04/18	Vérifications alarme incendie (salle P. Gourillon)	SARL CAILLOT Cyril	201,38 €
17/04/18	4 jardinières	ATECH	468,00 €
23/04/18	Faucheuse Débroussailleuse	NOREMAT	29 700,00 €
27/04/18	Maîtrise d'œuvre Circuit BMX	TT Géomètres experts	4 632,00 €
30/04/18	Suppression branchement électrique 11 Rue du Château	ENEDIS	476,40 €
18/05/18	Filets et cages de buts foot	CASAL SPORT	3 669,78 €
18/05/18	Mobilier vestiaires foot	CASAL SPORT	9 518,08 €
24/05/18	Travaux maçonnerie Salle multiusages	HARCHIES	13 996,75 €
<b>Déclarations d'Intention d'Aliéner</b>		<b>Noms des propriétaires sortants</b>	
05/04/2018	2 A Impasse des Buis	PENOT	
05/04/2018	1 Rue des Terres Martin	Consorts BELLEVILLE	
09/04/2018	2 Route de Beaune	RAVAUT	
16/04/2018	12 Rue Saint Vincent	ROSSIGNOL GIRARDI	

M. DURIGON fait le point sur les travaux en cours :

- La réception des travaux des nouveaux vestiaires a eu lieu fin avril, il y a eu quelques réserves d'émissions sur différents lots comme la menuiserie, l'électricité ou encore le lot plomberie.
- Les travaux à l'ancienne cure sont en cours comme la maçonnerie, l'isolation, la pose de « placo », etc...
- Les travaux d'aménagement d'une salle multi-usages ne pourront débuter qu'une fois l'Autorisation de Commencer les Travaux (ACT) délivré par le Conseil Départemental. Concernant cette opération, il manquait l'autorisation d'urbanisme pour pouvoir obtenir cette ACT.
- Des travaux réalisés par le SICECO sont en cours d'exécution comme des lampadaires vers la nouvelle aire de jeux vers la Place de l'Eglise, vers les quais-bus et la prochaine mise en service de l'éclairage au parking des Lauchères.

Concernant les travaux du SICECO, M. Gaston RAVAUT demande à M. DURIGON quand les travaux d'enfouissement des réseaux seraient programmés dans la rue des Moutiers. M. DURIGON ne sait pas si cela figure dans un avenir très proche, le SICECO sera contacté afin que ce dernier inscrive dès 2019 ces travaux dans la rue des Moutiers.

M. Gaston RAVAUT fait part du compte-rendu de la dernière commission voirie du 23 avril :

- Concernant le programme voirie 2019, 4 projets seraient retenus : la réfection de la chaussée et des trottoirs du hameau de Buisson, la réfection des trottoirs rue de l'Arrière-Cour et d'une partie de la rue du Château, la création d'un cheminement doux piétonnier le long de la rue des Pièces (voir délibération 2018-024), la réfection de la rue des Moutiers pour laquelle l'enfouissement des réseaux devra être réalisé assez rapidement.
- Démolition de la maison 11 rue du Château, il reste à retenir l'entreprise en charge de ces travaux qui pourraient être réalisés au cours de l'été pendant les vacances scolaires.
- Sens de circulation sur le parking de l'école, place de l'Eglise : des propositions ont été faites pour interdire l'entrée sur le parking par la rue Saint Marcel.
- Limitation tonnage Place de l'Eglise : après avoir constaté des manœuvres de différents véhicules à fort tonnage, un arrêté municipal de limitation de 3,5 tonnes sera rédigé prochainement.
- Il conviendra de réglementer le stationnement Place de la Mairie afin de permettre aux administrés se rendant à la mairie de stationner librement.
- La mission maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018 sera confiée au cabinet BONNET-MARCHAL de Beaune. Ce dernier travaille actuellement sur le cahier des charges, une consultation des entreprises devrait être lancée courant juin.

M. RAVAUT informe les élus des derniers travaux en cours sur la RD 974 dont le maître d'œuvre est le Conseil Départemental de la Côte d'Or (CD 21). Ceux-ci étaient programmés entre le 23 et 29 mai, mais avec la floraison de la vigne, le CD 21 a avancé les travaux d'enrobés à la fin de la semaine dernière.

M. RAVAUT fait le point sur le dossier « forêts », la vente de la parcelle 31 aura lieu le 13 juin prochain. Les membres de la commission se réuniront courant juin pour parler de la réfection du chemin blanc.

Le conseil est informé que les travaux de balayage des rues, de pontage et de point à temps auront lieu au cours du mois de juin. M. LUCOTTE demande, dès connaissance de la date exacte, d'être prévenu afin de diffuser l'information sur les réseaux sociaux.

M. RAVAUT fait part du choix de la maîtrise d'œuvre des travaux de chaussée du hameau de Buisson, elle sera confiée au cabinet PMM.

Il fait part aux élus que la Communauté d'agglomération va programmer des travaux d'eau potable dans les prochaines semaines sur le hameau de Buisson (environ 2 mois de travaux), Avenue de la Plante de l'Orme (3,5 semaines de travaux) et route de Chorey (5 jours de travaux). L'ensemble de ces travaux seront réalisés par l'entreprise GUINOT TP. Une réunion préparatoire aura lieu dans les locaux de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Les élus sont informés du nettoyage des fossés prévus prochainement et de la remise en état de la fontaine Place de la Mairie.

Dernièrement, M. RAVAUT a rencontré M. Denis THOMAS, Conseiller départemental. M. RAVAUT a souhaité connaître la date de passage de la balayeuse sur la véloroute. M. THOMAS lui a répondu que cela avait été programmé.

Mme Agnès MARCHETTO fait part aux élus du montant de la subvention alloué par le conseil départemental, 5 000 €, pour les travaux du mur de cimetière.

M. Jérôme FOL s'interpelle sur la couleur du marquage au sol pour le passage « piétons » vers le centre périscolaire, M. RAVAUT lui répond que cela restera ainsi, c'est la couleur normale.

Mme le Maire fait part aux élus des travaux de la commission du personnel communal. Afin de se mettre en conformité avec la loi, des délibérations seront prises pour l'annualisation des temps de travail, les autorisations spéciales d'absences.

M. Emilien DURIGON fait part à l'assemblée d'une visite qu'il a reçue, le matin même en mairie, d'un viticulteur ladoisien. Ce dernier s'interroge sur la pose d'un panneau informatif annonçant Le Clos Vougeot. M. Pascal MINGUET ainsi que d'autres élus ne voient pas le problème, M. MINGUET s'interroge plus sur la qualité des panneaux directionnels annonçant la commune de LADOIX SERRIGNY sur l'ensemble de la côte qui pour certains deviennent difficilement lisibles avec le temps, Mme le Maire s'était également interrogée sur la qualité de ces panneaux abîmés par le temps.

M. Emilien DURIGON fait part également d'un souci d'un riverain à hauteur de la boulangerie et du bureau de tabac concernant la vitesse et la circulation.

Mme le Maire souhaite faire un point sur la vente des biens immobiliers communaux en cours. M. DURIGON a eu deux visites pour le 4 Avenue de Corton, dont un couple doit faire une proposition en mairie. Si aucune proposition ne venait, Mme le Maire propose de mettre ce bien en agence immobilière. Pour la maison 7 Route de Beaune, M. DURIGON a eu une visite dernièrement sans suite, le conseil municipal souhaite baisser le prix de vente de ce bien, soit à 199 000 €.

Concernant la mise en location d'un local à usage de garage (80 €/mois), deux personnes semblent intéressées, le choix sera fait par le bureau municipal. M. DURIGON demandera à l'équipe du service technique de changer le barillet de ce local, car la porte actuelle est bien abîmée.

Madame le Maire rappelle les prochains rendez-vous à venir :

- 18 juin à 19 h 00 : commémoration de l'Appel du 18 juin 1940, dépôt de gerbe
- 23 juin à 10 h 30 : Inauguration de l'aménagement du centre bourg (Mme le Maire demande à ce que ces places soient nettoyées quelques jours avant).

M. Vincent LUCOTTE fait le point sur les festivités du week-end du 14 juillet (Fête Nationale et retransmission de la ½ finale et de la finale de la coupe du monde de football). Mme le Maire précise qu'un flyer sera, prochainement, distribué où toutes les informations utiles à ces manifestations seront inscrites.

M. Jérôme FOL remercie pour l'installation de la poubelle près de l'arrêt de bus au hameau de Corcelles.

La séance est levée à 22 h 40.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 4 juin 2018 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*

